



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

Région Ile de France
Département des Yvelines
Territoire du Sud-Ouest Yvelines

Projets d'infrastructures routières

Avril 2004



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

Diffusion.

Monsieur LARCHER, Ministre délégué aux Relations du travail, auprès du ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

Monsieur de ROBIEN, Ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer.

Monsieur HUCHON, Président de la région Ile de France.

Monsieur BOROTRA, Président du conseil général des Yvelines.

Madame BOUTIN, Député et Conseiller Général du canton de Rambouillet.

Monsieur COMAS, Président du Syndicat d'Études et de Programmation du Pays d'Yvelines

Monsieur NIQUET, Préfet des Yvelines.

Monsieur LUCCHESI, Sous-prefet de Rambouillet.

Madame JEANNERET Présidente de l'Association " Yvelines Environnement ".

Monsieur PLANCHENAULT, Conseiller général du canton de Montfort l'Amaury.

Monsieur VANDEWALLE, Maire de Lévis-Saint-Nom et Conseiller Général du canton de Rambouillet.

Monsieur CRENO, Maire du Mesnil Saint Denis.

Monsieur GROSJEAN, Maire des Essarts-le-Roi.

Monsieur SIMONIN, Maire de Saint Rémy l'Honoré.

Monsieur PAQUIGNON Association du hameau de Saint Hubert Les Essarts-le-Roi

Madame Enz de MAUTORT Association des Layes Les Essarts-le-Roi

Monsieur DELATTRE Association des Agriculteurs Les Essarts-le-Roi.

Monsieur BIENVAULT Association Sauvegarde de Saint Rémy l'Honoré



Résumé

Le bassin parisien est un carrefour européen de plus en plus traversé en raison des relations commerciales entre les pays membres de la communauté. Sa situation géographique le situe à l'épicentre du fonctionnement routier européen, et même des migrations européennes. Cette européanisation du centre de l'hexagone ne peut plus se comprendre sans référence à un espace plus élargi.

La mobilité s'apparente à un besoin reparté sur l'ensemble du territoire. Elle prend des formes différentes dans le bassin parisien où la majorité des investissements d'infrastructures viennent renforcer un système radioconcentrique, saturé par définition.

Il apparaît qu'une continuité, villes à villes, pôles à pôles, jalonnant les grands itinéraires multinodaux est un impératif de la vie économique. Elle doit permettre un écoulement des trafics de grand transit en limitant les interférences avec les trafics régionaux.

Le fret routier et ferroviaire continue à transiter par l'Ile de France en utilisant la " grande ceinture " de la région capitale avec la conséquence déjà visible d'une congestion du système de transport.

Dans le sud Yvelines, sans négliger le fait qu'il est important de privilégier une continuité dans l'aménagement du réseau de voies saturées, comme la requalification de la RN 10, avec le souci de ne pas bloquer " les corridors de développement ", il est illogique de créer en pleine zone urbaine un prolongement d'autoroute (A12), qui va encore capter un trafic de transit national et international de véhicules légers et lourds, alors que ce n'est pas sa vocation, et va très gravement augmenter la saturation et par conséquent les nuisances.

En terme de déplacement des personnes et des marchandises, il est essentiel de substituer au **système radioconcentrique** actuel, un **système maillé** assurant les continuités de villes à villes de pôles à pôles, jalonnant les grands itinéraires avec le but de répartir les flux de circulation sur la majeure partie du territoire, et où le transport en commun devra être privilégié, et où le tout routier devra être délaissé.

Alors pourquoi envisager des voies nouvelles " radioconcentriques " comme la liaison C13-F13, la liaison A13-RN12-RN10 dans la vallée de la Mauldre, beaucoup trop proche du nœud francilien, qui force les utilisateurs à converger vers la région parisienne et engorger les voies circulaires, pour ensuite diverger vers d'autres régions.



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

Il faut noter que le futur tunnel autoroutier, itinéraire A86 Ouest, BAILLY- RUEIL MALMAISON, accessible à tous les véhicules dont les poids lourds, transformerait le prolongement de l'autoroute A12 en une voie trans-européenne en plein centre du nœud routier francilien par les liaisons A10-A11-RN10-A12-Tunnel à péage-A86 ouest-A1. Le trafic prévisionnel serait de plus 100.000 véhicules/jour. **Ce projet est en totale contradiction avec les directives de la DATAR, et de la chartre de l'environnement.**

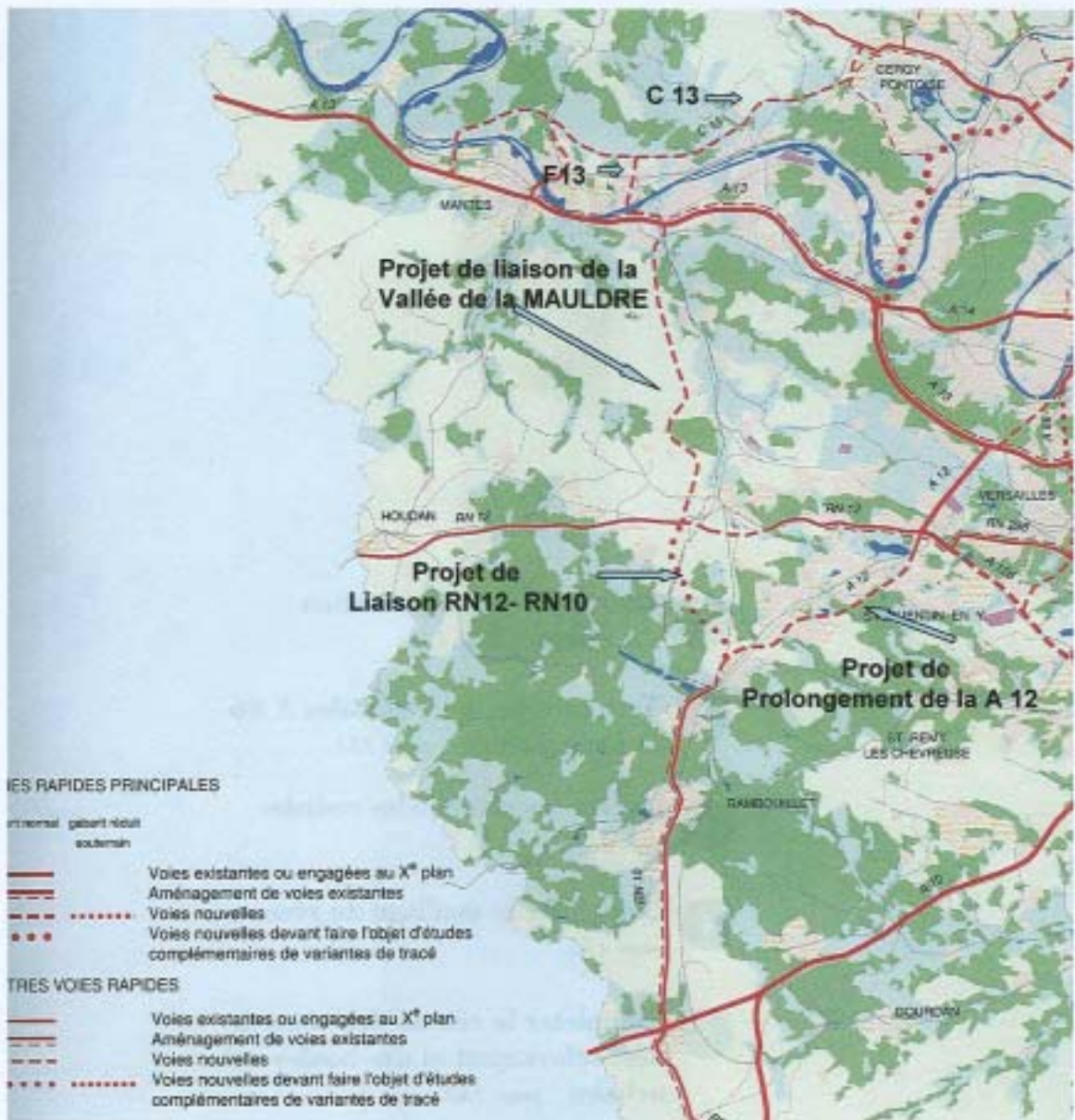
Le bassin parisien, est trop souvent un point de passage obligé pour ces nombreuses liaisons routières, et les superpositions de ces flux à ceux d'échanges internes et externes au Bassin Parisien aboutissent à une saturation des liaisons radiales vers Paris.

Il est donc nécessaire de déployer cette circulation sur tout le territoire national et de créer d'autres itinéraires alternatifs routiers et ferroviaires permettant le contournement lointain du " nœud francilien ".

Le prolongement de l'autoroute A12, les liaisons C13-F13, A13-RN12-N 10 (Anciennement A88), ne correspondent plus à la nouvelle politique d'infrastructure et des services routiers attendus.



Infrastructures Routières



Source SDRIF 04/94



Sommaire

1	Introduction.....	8
2	Les Projets inscrits au S.D.R.I.F.....	9
2.1	Prolongement de l'autoroute A12.....	9
2.2	Voie nouvelle de la vallée de la Mauldre et liaison entre les RN 12, RN 10.....	9
2.3	Les estimations financières des projets.....	9
3	Projet nouveau.....	10
3.1	Requalification de la RN 10.....	10
3.2	Estimations financières du projet.....	10
4	Analyses et Réflexions.....	11
4.1	Le prolongement de l'autoroute A12.....	11
4.1.1	L'avis de la presse et des politiques.....	12
4.1.2	L'avis des associations.....	13
4.2	La requalification de la RN 10.....	13
4.2.1	L'avis des Organismes techniques.....	14
4.3	Projet de liaison entre les RN 12-RN 10 et l'aménagement de la RN 10.....	14
5	Environnement et Nuisances.....	15
5.1	Pérenniser les surfaces agricoles.....	15
5.2	Ce qu'en disent les Organismes de l'état.....	15
6	Conclusion.....	20



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

1 Introduction

Ce document est réalisé à partir des dossiers d'urbanisation officiels, SDRI F, SDL du SEPPY, POS/PLU, analyses de l'IAURIF.

Il est une réflexion associative avec pour ambition de transmettre aux autorités compétentes le regard de l'utilisateur de tous les jours sur les infrastructures routières des Yvelines et de lui faire part de l'intérêt qu'il porte à la qualité de son équipement.



2 Les Projets inscrits au S.D.R.I.F

2.1 Prolongement de l'autoroute A12

L'autoroute A12 se prolonge actuellement, au sud-ouest de Bois d'Arcy, par la RN 10, qui traverse Trappes puis se dirige vers Rambouillet et Ablis en passant à Elancourt, la Verrière, Coignières et les Essarts le Roi.

Le projet d'un nouveau prolongement porte sur une distance de 16,5 KM en 2 x 3 voies de Bois d'Arcy à Elancourt puis 2 x 2 voies, élargissables à 3 voies d'Elancourt aux Essarts le Roi.

Le projet d'études se compose de quatre fuseaux qui se déclinent en quatorze itinéraires différents. Le choix de la variante la mieux adaptée n'est pas défini.

2.2 Voie nouvelle de la vallée de la Mauldre et liaison entre les RN 12, RN 10.

Ce projet de liaison précédemment appelée A88 doit faire l'objet d'études complémentaires de variantes de tracés.

Pour l'instant, le tracé de la portion " liaison RN 12 à RN 10 " correspondrait à celui de la ligne très haute tension d'EDF située à l'est du massif forestier, traversant la partie forestière située sur la commune de Saint Rémy l'Honoré, puis sur la commune des Essarts le Roi sur les terres agricoles des fermes de Montmort et de la Tasse. Le tracé quitterait la ligne très haute tension à l'approche de la N10 pour venir rejoindre le projet de prolongement de l'autoroute A12, au niveau de la ferme de Montmort.

La DDE ne se fixe aucune date pour la mise en étude d'une telle liaison, mais a demandé la réservation des emprises nécessaires à la réalisation de la route.

2.3 Les estimations financières des projets

"" 550 M € probablement très sous-estimé pour le prolongement de la A 12.

Globalement, la commission estime qu'il faudrait prévoir un montant total de 800 M€ avant 2020 pour l'ensemble «prolongement A12» et «la liaison A12-A11-A10»""

"" Rapport CG des ponts et chaussées n° 2002-0190-01 pages 263 et 264 "".



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

3 - Projet nouveau

3.1 Requalification de la RN 10.

Le projet de requalification a pour objectif de transformer la route nationale 10 en voie rapide urbaine en aménageant 15 KM et 13 carrefours, sur 7 communes, entre le nord de Trappes et le sud des Essarts le Roi.

La partie nord de Rambouillet, c'est-à-dire à partir des Essarts le Roi serait, dans ce cadre de requalification, élargie à 2 x 3 voies avec deux voies parallèles de part et d'autre réservées aux véhicules lents (véhicules agricoles et cyclistes) et une emprise au sol passant de 37 m à 51 m

3.2 Estimations financières du projet

""Pour la requalification de la RN 10, le contrat de plan a prévu une enveloppe de 24,4 M€, l'étude en cours conduira à des propositions qui ne seront pas toutes finançables dans l'enveloppe prévue.""

"" DDE des Yvelines " Etude de requalification de la RN10 " Diagnostic "page104 "".

La réalisation du passage en sous-terrain de la RN 10 de la ville de Trappes a été estimée à 92 M€ ce jour.



4 - Analyses et Réflexions.

4.1 *Le prolongement de l'autoroute A12*

Le prolongement de l'autoroute A12, comme défini au paragraphe 2.1.1 va encore contribuer à capter les grands trafics venant du Nord, du Sud et de l'Ouest, avec toujours cette philosophie de radio-concentricité, aujourd'hui dénoncée à juste titre par les grands organismes nationaux comme la DATAR (Délégation à l'aménagement du Territoire et à l'action régionale).

Aujourd'hui nous constatons sur les voies A12, RN 12 et RN 10 du bassin Parisien la présence de véhicules venant du Sud, Sud Ouest, de l'Ouest, et du Nord.

Que viennent faire ces véhicules dans cette sphère Francilienne, nœud d'engorgement ? ...Transiter...!... là est le constat.

Il nous faut défendre un " polycentrisme maillé " pour bâtir une France plus équilibrée et multipolaire.

L'expression de " polycentrisme maillé " signifie une action volontariste de maillage routier, de mise en interrelation et en coopération des pôles les uns par rapport aux autres.

Il est indispensable de créer des itinéraires alternatifs, des euro-corridors contournant très au large la capitale.

Actuellement tous les grands axes terrestres convergent vers la capitale. Les relations terrestres du Portugal, de l'Espagne avec le reste de l'Europe, mais plus particulièrement avec les régions industrielles et marchandes du nord-ouest de l'union, passent par le bassin parisien, de même que les flux touristiques " nordistes ".

Par le système " Polycentrisme maillé " s'ouvre une solution à nos problèmes de saturation routière du Sud Yvelines en proposant une déviation de ces flux de transit, de véhicules légers et lourds loin du bassin Parisien aujourd'hui engorgé.

Dans cette perspective la nécessité de créer certaines voies supplémentaires, comme le prolongement de l'autoroute A 12, deviendrait obsolète. Les coupures urbaines comme celle du Mesnil Saint Denis seraient évitées, la traversée du Parc Naturel de Chevreuse et du vallon du Pommeret serait écarté, et la sauvegarde et la pérennité de vastes espaces agricoles des Essarts le Roi, comme ceux de la Tasse et de Montmort seraient assurées.

Nous souffrons aujourd'hui de l'absence de règles de coordination temporelles intégrant une vision à plus long terme, dans notre code d'urbanisme.

Nous constatons aujourd'hui que dans les grands programmes d'urbanisation et de grandes infrastructures, il n'a pas été créé les voies de transports routiers, les dessertes ferroviaires, etc ... nécessaires et indispensables aux trafics, **avant toutes constructions.**



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

Aujourd'hui nous en subissons les conséquences.

Créer ces voies à posteriori, avec le risque potentiel de générer un désastre environnemental et des nuisances insupportables aux citoyens, n'est pas acceptable. Le prolongement de la A12 en milieu urbain en est un exemple.

Un nouvel objectif d'aménagement du territoire francilien doit donc être mis en place par la révision du SDRIF et les schémas directeurs limitrophes. Des nouvelles structures de dialogue doivent être établies à différentes échelles décisionnelles horizontales et verticales, pour une meilleure prise en compte de la réalité de ce territoire francilien.

Les dépenses actuellement projetées de l'ordre du milliard d'euros devraient être utilisées pour bâtir ces voies de contournements comme ROUEN EVREUX DREUX ORLEANS ou ROUEN LE MANS TOUR ou plus proche du Sud Yvelines comme A13 (CHAUFOR), HOUDAN, OUEST-RAMBOUILLET, ABLIS (Carrefour des l'autoroutes A11 et A10).

Le ministre des transports Gilles de ROBIEN à l'assemblée nationale : "" Il faut poursuivre et même intensifier notre effort, dans un contexte de croissance du trafic et d'élargissement européen "".

"" Communication de presse du 21 mai 2003 "".

4.1.1 L'avis de la presse et des politiques.

"" Le projet ci-dessus énoncé, sur le prolongement de l'autoroute A 12, a provoqué chez les riverains et les élus une indignation et une stupéfaction : " D'autant plus qu'une décision de cette importance a été prise dans le plus grand secret " souligne le président du parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse ".

Une décision ministérielle, prise dans le plus grand secret, par l'ancien ministre Jean Claude Gayssot d'avril 2002 a matérialisé le choix de passage de la A12 au cœur de la ville nouvelle du Mesnil Saint Denis.

" C'est un tracé absurde, prétendent les élus locaux, pour supprimer les nuisances sur la RN 10 on en créerait de nouvelles en sacrifiant la population du Mesnil Saint Denis ".
Le Président du conseil général Franck Borotra avait jugé en avril 2003 cette décision "**Sans information, ni concertation, inacceptable et inapplicable**".

Ce décret Gayssot, qui soulève l'indignation des élus locaux, doit être retiré, car contraire à l'éthique du débat public, que défend le gouvernement "".

"" Toutes les nouvelles du 21/05/2003 (LE RETRAIT DU DECRET DEMANDE) ""



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

4.1.2 L'avis des associations

L'association « YVELINES ENVIRONNEMENT » reconnue d'utilité publique a voté à l'unanimité au cours de son assemblée générale une motion contre le prolongement de la A12 quelqu'en soit le tracé et ce pour la deuxième année consécutive.

Dans cette région du Sud Yvelines, la grande majorité de la population s'exprime au travers de nombreuses associations comme les collectifs DELTA, le COLLECTIF ARCISIEN, FONTENAISIEN, JADE, UNION DES AMIS DU PARC, luttent contre le tout routier, et les nuisances engendrées, protestent contre ces flux marchands de transit et souhaitent une redistribution plus élargie de ces flux de transit tant marchand que touristique.

Les associations riveraines disent que le prolongement de la A12, dans les versions actuelles vers la RN 10, est qualifié "" Comme un magnifique entonnoir qui remplira une bouteille déjà pleine"".

4.2 La requalification de la RN 10

La requalification de cette nationale comme définie au paragraphe 3.1, en voie rapide est un gage de désengorgement, et de sécurité routière par l'aménagement de 13 carrefours sur 7 communes.

Les autorités reconnaissent aujourd'hui les points suivants :

""- Cohabitation parfois difficile entre le trafic local et trafic de transit.

- Une part importante de poids lourds dans ces trafics.

- Nombreux flux franchissant la RN 10 "".

"" DDE des Yvelines "Etude de requalification de la RN10 " Diagnostic " page 6 ""

Nous souhaitons que ces travaux apportent une fluidité propice au désengorgement, que ces aménagements apportent sur le plan spatial, une réunification de hameaux et de quartiers, qui sont aujourd'hui fortement isolés par des infrastructures routières urbaines démesurément longues, larges et continues, rompant le tissu urbain comme à Trappes et aux Essarts le Roi, isolants des quartiers comme Maisons Neuves et Saint Hubert.

La ville de Trappes a choisi, pour aménager son cœur de Ville et relier son tissu urbain, d'enfourer cette Nationale 10 sur 300 mètres de long.

Nous pensons que tous les points critiques, diagnostiqués par la DDE dans son rapport de mars 2002, le long de ce parcours RN 10, doivent être réfléchis, étudiés dans un esprit de réunification des centres urbains, de leurs hameaux et lieux dits, et de lutter contre toutes les nuisances sonores et olfactives.

Aux Essarts le Roi, les niveaux sonores retenus comme tolérables par l'administration soit 65 dB, sont très largement dépassées et atteignent plus de 80dB et sont considérés par la DDE comme " pratiquement insurmontables".



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

Or nous savons que les bruits excessifs, même pendant le sommeil, peuvent engendrer des effets psychophysiologiques très défavorables pour les riverains.

"" Les isophones placés au centre de la voie pour test, permettent de constater que le gain d'environ 2 dB (A) aux rez-de-chaussée et d'environ 3 dB aux premiers niveaux n'empêcheront pas un complément de réduction des bruits par isolation de façade.""

"" DDE des Yvelines " Etude de requalification de la RN10 page 65 "".

4.2.1 L'avis des Organismes techniques

""Les améliorations du " trafic à l'heure de pointe du soir " réalisé sur la base du " trafic moyen journalier annuel " (TMJA) attendues dans les communes des Essarts le Roi, Trappes et Maurepas, sans le prolongement de l'autoroute A 12, avec le renforcement des transports publics, serait de - 20% environ "".

"" DDE des Yvelines " Etude de requalification de la RN10 page 39 "".

"" Un des principaux problèmes spatiaux de la commune des Essarts le Roi est la coupure entre son centre et son principal hameau de " Saint Hubert " cette coupure pourrait être accentuée par la A 12.""

"" DDE des Yvelines " Etude de requalification de la Rn10 page 70 "".

4.3 Projet de liaison entre les RN 12-RN 10 et l'aménagement de la RN 10

Le compte rendu ci-dessous énoncé révèle à lui seul les très fermes oppositions locales sur ce projet.

"" Ce premier projet provoquerait un nouveau cloisonnement au sein du Massif, une coupure de libre circulation de la faune et un massacre de la plaine rurale de " MONTMORT " et de " LA TASSE ".

Ces projets, fortement décriés par les associations de sauvegarde et représentants de l'Office National des Forêts, manifestent leurs fermes oppositions, devant autant de consommation de foncier forestier annoncée soit plus de 4,7 ha au niveau de la forêt de Rambouillet "".

""Compte rendu réunion DDAF 78, du 20 mai 2003 pages 5/6"".



5 Environnement et Nuisances.

5.1 Pérenniser les surfaces agricoles.

Les agriculteurs ont une fonction économique, sociale et environnementale.

L'agriculture est devenue un élément incontournable de la politique d'aménagement cohérente des zones urbaines. Cette reconnaissance est récente, après des décennies d'expansion de la ville, devant laquelle l'agriculture reculait « normalement » sans qu'il y ait de réels conflits fonciers tant l'usage urbain s'imposait. Mais aujourd'hui, la libre consommation du foncier agricole par les divers usages urbanistiques n'est plus unanimement admise.

5.2 Ce qu'en disent les Organismes de l'état.

""L'ensemble de l'espace régional serait urbanisé d'ici 160 ans en prolongeant mécaniquement le rythme de consommation de 1% par an, observé entre 1982 et 1994 "".

""En prenant ce rythme à rebours il suffirait de 800 ans pour revenir à la taille de LUTECE "".

"" Toujours à ce rythme 70 ans suffiraient à consommer autant que ce qu'ont produit jusqu'ici 2000 ans d'urbanisation... "".

"" La poursuite de ce même rythme entraînerait la disparition des espaces agricoles, de la ceinture verte, dans un délai de 35 ans "".

"" *Maillage Urbain, et maillage naturel ...IAURIF 01/2001* "".

HALTE à ce dérapage

"" Ces espaces agricoles, maraîchers, forestiers qui sont autant de point de résistance à une urbanisation totale seraient faute de **rigoureuses résolutions** absorbées à court terme.

Ils justifient donc une politique déterminée de préservation indispensable à la viabilité de la métropole.""

"" *DATAR le Bassin parisien page 47* "".

""Il est constaté dans des secteurs densément peuplés, des carences en espaces verts. Elles peuvent être traitées par la réalisation de parcs d'intérêt départemental, situés stratégiquement en sites périurbains.

Le département pourra s'engager en partenariat avec les collectivités locales sur des secteurs jugés prioritaires tel que les abords de villes nouvelles, etc... ""

"" *Rapport du conseil général des Yvelines page 48 (séance du 29/11/2002)* "".



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

C'est précisément le cas des plaines de MONTMORT et de LA TASSE, un des premiers poumons à la sortie de Saint Quentin et de la cité commerciale de Coignières, dans lesquelles l'association DELTA réclame une protection en ZAP (Zone Agricole Protégée), ainsi qu'une extension en parc d'intérêt départemental.

Dans une vision d'ensemble du bassin parisien, se dessinent de très importants ensembles naturels et ruraux, véritable patrimoine régional. Leur mise en valeur suppose la poursuite de la concrétisation des parcs naturels, la veille et la prospective autour des productions agricoles en milieu périurbain.

""L'état s'attacherait au renforcement du dispositif de veille active avec notamment l'observatoire de la consommation des espaces agricoles et naturels.

Parallèlement, à court terme, serait développé le document de gestion de l'espace agricole et forestier et dispositif ZAP (Zone Agriculture Protégée).

Les collectivités territoriales participeraient au développement du document de gestion de l'espace agricole et forestier ZAP en s'appuyant sur le Plan de Développement Rural National (PDRN) "".

"" DATAR le Bassin parisien page 80 "".

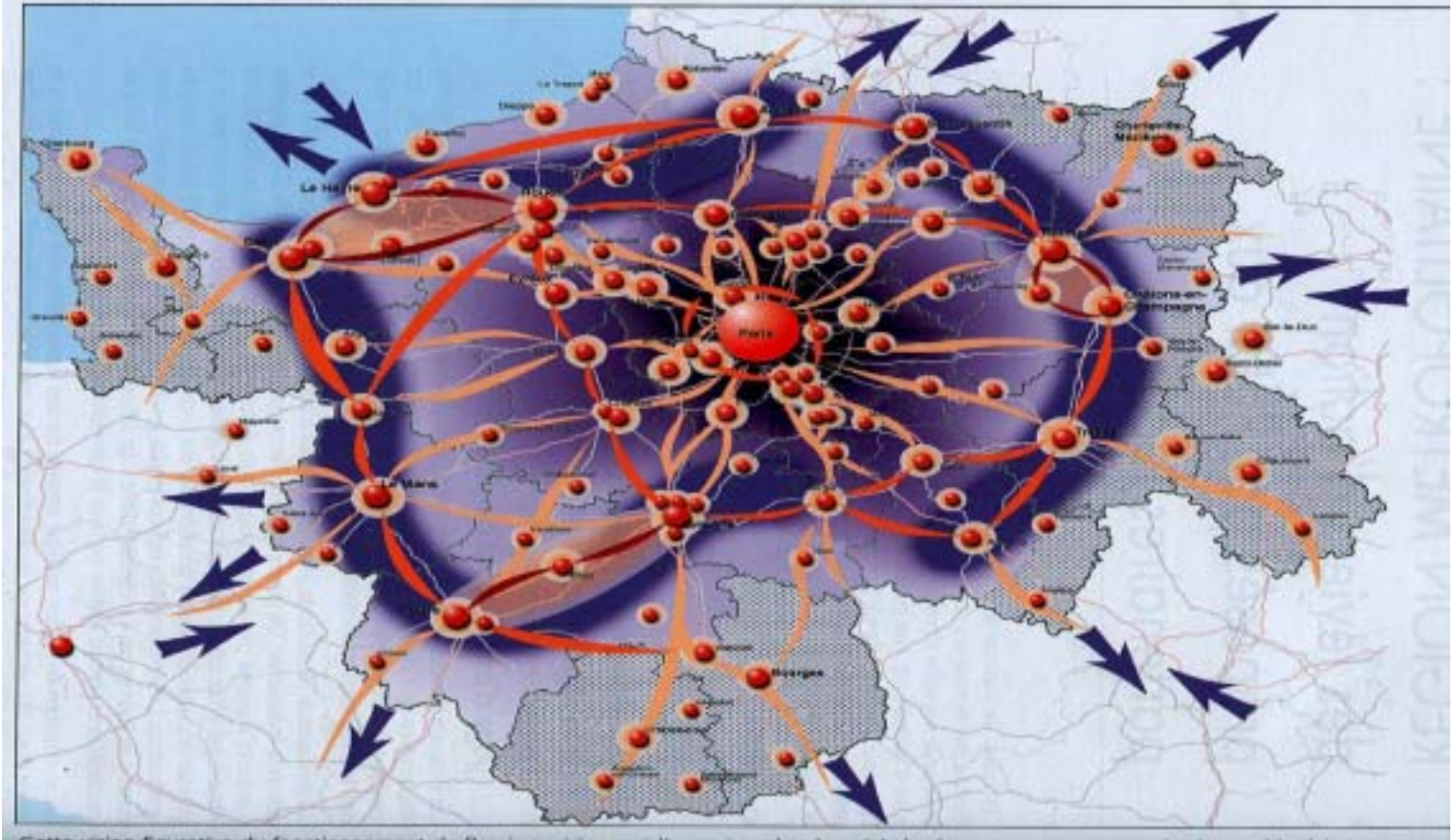
"" L'application de la nouvelle loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et la mise en place des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) devraient permettre d'enrayer ce grignotage progressif de l'espace libre, un atout du Bassin Parisien "".

"" DATAR le Bassin parisien page 81"".



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

L'organisation multipolaire



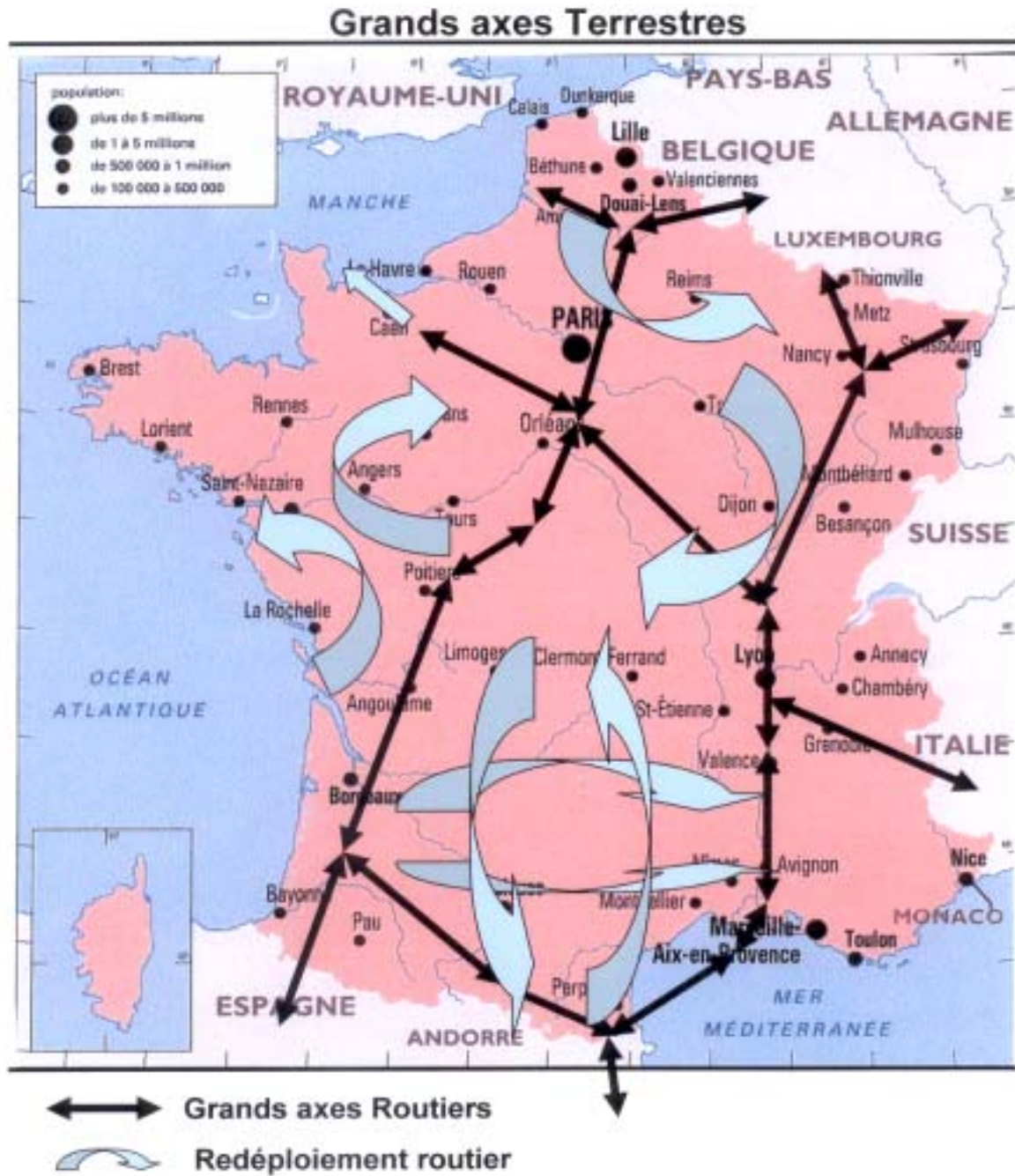
Source D.A.T.A.R. « France 2020 »

Le Dessin ci- dessus schématise le polycentrisme maillé. (Ici le bassin Parisien pour exemple).

Le système maillé, symbolisé ici par des tracés rouges et orangés, représente les continuités recherchées de villes à villes, de pôles à pôles, jalonnant les grands itinéraires, avec le but de répartir les flux de circulation sur la majeure partie du territoire, déchargeant les grands axes, et désenclavant ainsi des régions moins favorisées.



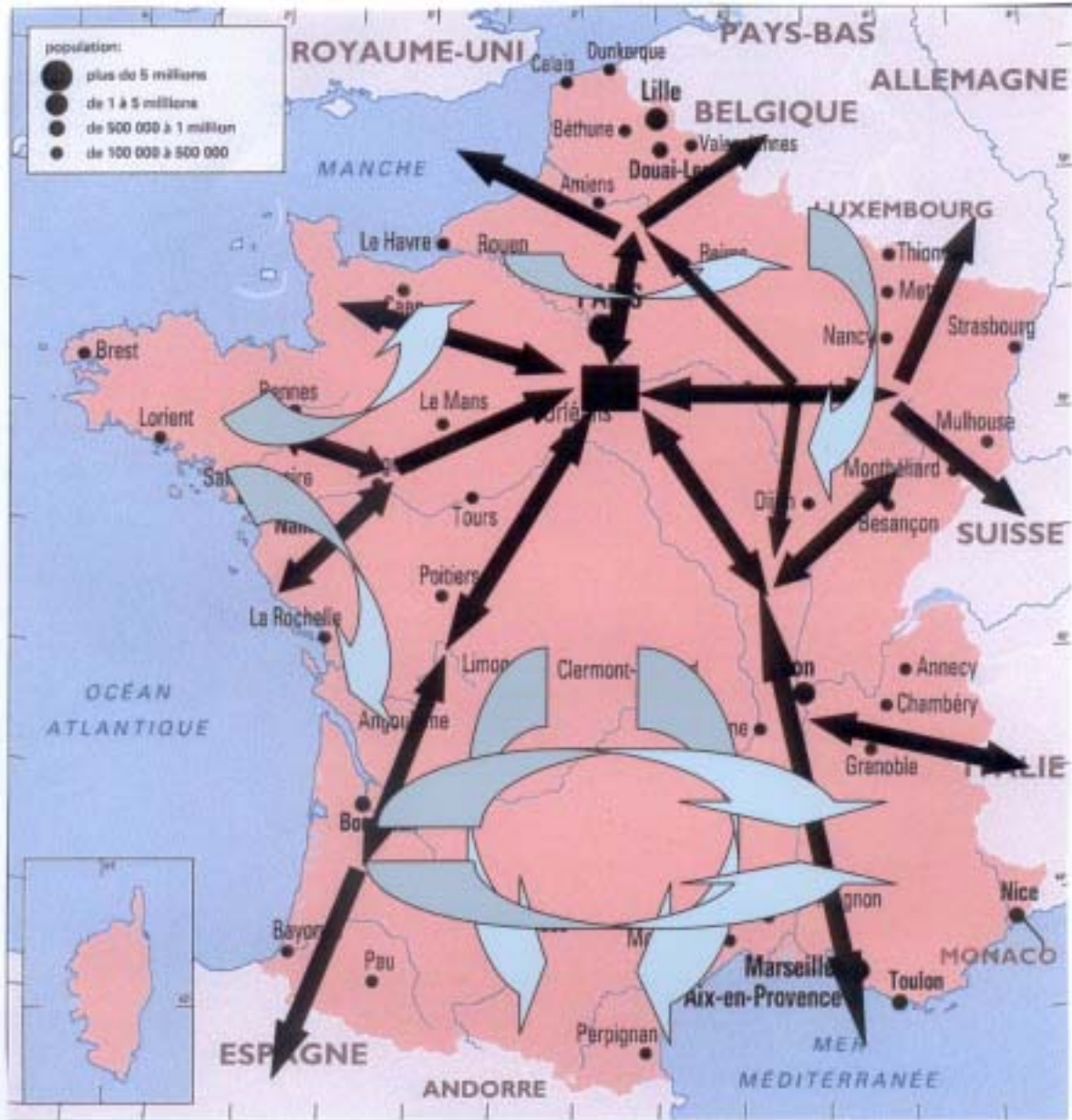
Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi





Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

Grands axes de Fret existants



Grands axes de fret

Systèmes très radioconcentriques



Redéploiement routier

01/04

D'après: Aménager la France en 2020 de la DATAR



Association DELTA
64 bis, rue de la haie aux vaches
78690, Les-Essarts-le-Roi

6 - Conclusion.

La charte de l'environnement lancée par le Président de la République en 2002, proposerait: "" La reconnaissance, au niveau constitutionnel, du droit de l'homme à vivre dans un environnement sain "".

Quant au "Développement Durable ", reposant sur les trois piliers, économique social et environnemental, il requiert une démarche qui vise à répondre aux besoins d'aujourd'hui, sans pour autant hypothéquer l'avenir.

Devant un tel consensus, face à ce patrimoine commun constitué de l'ensemble matériel et immatériel qui concourent à maintenir et développer l'identité et l'autonomie de chacun dans le temps et dans l'espace, ces notions et remarques développées ci-dessus, sous-tendent à la responsabilité à l'égard de l'environnement et à la réparation des dommages qui lui sont portés.

Si, les projets comme le prolongement de la A12, la liaison RN 12/RN 10 persistaient, la région des Essarts le Roi, dans ses plaines agricoles de la Tasse, de Montmort, des Plis, de l'Artoire, serait le théâtre d'un impensable, et un incommensurable gâchis de terres agricoles, de création et d'accumulation de nuisances insupportables, totalement incompatibles avec les directives nationales, par la réunion de 14 voies routières (RN 10 : 2x2; A12 : 2x3 ; Liaison RN 12 /RN 10 : 2x2;).

L'association DELTA, s'associe pleinement aux orientations présidentielles sur l'environnement, aux directives des responsables de l'aménagement du territoire et de l'action régionale, dénonce le prolongement de la A 12, propose la requalification de la RN 10 dans les termes définis dans les paragraphes précités, et réclame une révision des projets d'infrastructures routières par le SDRIF dans son schéma directeur, avec la vision de construire une France équilibrée, dans le respect des recommandations de la DATAR.